**Demande de reconnaissance pour   
les appartements avec encadrement**

version du 13.06.2024

**Bases légales**

Le règlement sur la planification et la reconnaissance des appartements LASDOM (ci-après [REPRA](https://www.ne.ch/legislation-jurisprudence/pubfo/ArrRegCE/Documents/2023/FO34_02_2023_08_23_DFS_202_ACE_REPRA.pdf)) a été adopté par le Conseil d'État le 23 août 2023 et définit les conditions de reconnaissance (labélisation) des appartements avec encadrement.

**Conditions à l'obtention de la reconnaissance**

* Le requérant doit être propriétaire de l'immeuble au sens de l’article 12 REPRA.
* Il doit attester de la fourniture des prestations d’encadrement au sens des articles 17 à 20 REPRA.
* Les immeubles ou parties d'immeuble dans lesquels se situent les appartements avec encadrement, et les appartements eux-mêmes, doivent respecter les critères des articles 21 à 25 REPRA.

**Forme de la demande de reconnaissance**

Les informations requises pour la reconnaissance par le service cantonal de la santé publique (ci-après : SCSP) doivent être remplies directement dans les champs prévus à cet effet.

Ce formulaire sera accompagné des annexes demandées au point 7. Merci d’envoyer le tout par mail à l’adresse [OMDH@ne.ch](mailto:OMDH@ne.ch) ou par courrier postal :

Service de la santé publique

Office du maintien à domicile et de l’hébergement

Rue de Tivoli 28

Case postale 1

2002 Neuchâtel 2

Contenu

[**1.** **Coordonnées des appartements avec encadrement** 3](#_Toc169103959)

[**1.1.** **Dénomination et adresse des appartements avec encadrement** 3](#_Toc169103960)

[**1.2.** **Personne de contact pour le SCSP et pour la location** 3](#_Toc169103961)

[**1.3.** **Futur titulaire de la reconnaissance** 3](#_Toc169103962)

[**2.** **Aménagement des appartements avec encadrement et de l'immeuble** 3](#_Toc169103963)

[**2.1.** **Caractéristiques architecturales principales** 3](#_Toc169103964)

[**2.2.** **Immeubles ou parties d'immeuble jouxtant un établissement médico-social (EMS)** 4](#_Toc169103965)

[**2.3.** **Typologie des appartements** 4](#_Toc169103966)

[**2.4.** **Espaces et locaux communs à disposition** 6](#_Toc169103967)

[**2.5.** **Équipements spécifiques pour les locataires et possibilités d’évolution** 6](#_Toc169103968)

[**(sécurité, installations automatisées, etc.)** 6](#_Toc169103969)

[**3.** **Environnement et transports publics** 6](#_Toc169103970)

[**3.1.** **Descriptif des accès aux transports publics** 6](#_Toc169103971)

[**3.2.** **Relations avec l'extérieur (vie sociale, proximité des commerces, cafés et autres)** 6](#_Toc169103972)

[**4.** **Concept global et prestations d'encadrement** 6](#_Toc169103973)

[**4.1.** **Concept global des appartements avec encadrement** 6](#_Toc169103974)

[**4.2.** **Aide à la transition** 7](#_Toc169103975)

[**4.3.** **Visites de courtoisie** 7](#_Toc169103976)

[**4.4.** **Présence régulière et organisation d'activités sociales et de repas** 7](#_Toc169103977)

[**4.5.** **Détection des difficultés et orientation des locataires** 7](#_Toc169103978)

[**4.6.** **Moyens techniques de sécurité à disposition** 7](#_Toc169103979)

[**5.** **Fourniture des prestations** 8](#_Toc169103980)

[**5.1.** **Fournisseur de prestations** 8](#_Toc169103981)

[**5.2.** **Sous-traitance** 8](#_Toc169103982)

[**6.** **Contrat de bail et /ou règlement de la copropriété et informations aux locataires** 8](#_Toc169103983)

[**6.1.** **Contrat de bail, ou règlement de la copropriété** 8](#_Toc169103984)

[**6.2.** **Documentation, set de bienvenue, panneau d’affichage** 9](#_Toc169103985)

[**6.3.** **Liste des prestations disponibles sur demande** 9](#_Toc169103986)

[**6.4.** **Procédure de gestion des plaintes** 9](#_Toc169103987)

[**7.** **Documents annexes** 9](#_Toc169103988)

1. **Coordonnées des appartements avec encadrement** 
   1. **Dénomination et adresse des appartements avec encadrement**

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Personne de contact pour le SCSP et pour la location**

Pour le SCSP :

Cliquez ici pour taper du texte

Tél : Cliquez ici pour taper du texte e-mail : Cliquez ici pour taper du texte

Pour la location :

Cliquez ici pour taper du texte

Tél : Cliquez ici pour taper du texte e-mail : Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Futur titulaire de la reconnaissance**

*(personne physique, institution ou société propriétaire, avec signature valable selon le registre du commerce ; communauté de propriétaires par étage)*

*NB : la reconnaissance est établie au nom du propriétaire de l’immeuble ou de la communauté de propriétaires par étage, et est intransmissible*

Cliquez ici pour taper du texte

1. **Aménagement des appartements avec encadrement et de l'immeuble**

*Ce point est complété par la transmission en annexe des plans de l'immeuble et des appartements avec encadrement*

* 1. **Caractéristiques architecturales principales**

*En général*

conformité aux normes SIA 500, dont l’attestation est à fournir

respect des exigences relatives à l’éclairage, selon la directive SLG 104 et description dans la brochure Habitat pour personnes âgées (Félix Bohn)

*En cas de rénovation, les nouveaux appartements respectent en principe la norme SIA 500 ; si tel n’est pas le cas ils s’en approchent globalement de manière à répondre aux besoins des personnes fragilisées*

l’accessibilité de l’immeuble aux personnes à mobilité réduite selon la norme SIA 500 est respectée

les points de non-respect par rapport à la norme SIA 500 sont identifiés et justifiés :  leur mise en conformité entraînerait des frais disproportionnés en raison de la structure et de l’organisation intérieure du bâtiment (rapport spécifique à annexer). Les mesures de corrections sont décrites

*En lien avec les recommandations édictées par le SCSP (art. 21 REPRA), mentionner les aménagements spécifiques de l'immeuble ou des parties d'immeubles destinés aux personnes à mobilité réduite (recommandations du service de la santé publique)*

les appartements sont conçus sans barrières architecturales afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se loger sans rencontrer de difficulté

il n’y a pas ou peu de pente pour accéder à l’immeuble (moins de 6%)

la porte d’entrée principale de l’immeuble est automatique

les boîtes aux lettres sont posées à l’intérieur du bâtiment et à une hauteur adéquate pour les personnes en fauteuil roulant

le lave-linge et le sèche-linge sont posés sur un socle afin d’en faciliter l’utilisation aux personnes handicapées

l’ascenseur du bâtiment respecte les normes pour personnes handicapées et peut accueillir un brancard dans l’idéal

les escaliers sont munis de mains courantes de chaque côté et les arrêtes de marches sont marquées

une signalétique spécifique pour se repérer aisément au sein de l’immeuble est installée avant que le premier locataire n’emménage (marquage des étages et des portes selon leurs fonctions)

chaque étage a une couleur bien distincte pour se repérer facilement et le numéro d’étage est affiché en grand à la sortie de l’ascenseur

des inscriptions existent pour la buanderie, la salle commune et les différents locaux de l’immeuble pour assurer une bonne orientation

Autres remarques ou compléments :

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Immeubles ou parties d'immeuble jouxtant un établissement médico-social (EMS)**

*Expliquer comment les aménagements sont conçus pour distinguer les appartements avec encadrement de l'EMS (entrée indépendante, espaces communs séparés, identité visuelle distincte)*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Typologie des appartements**

**Type d'appartements**

individuels  communautaires

**Nombre d’appartements, de pièces et leurs surfaces**

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Espaces et locaux communs à disposition**

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Équipements spécifiques pour les locataires et possibilités d’évolution**

**(sécurité, installations automatisées, etc.)**

Cliquez ici pour taper du texte

1. **Environnement et transports publics**
   1. **Descriptif des accès aux transports publics**

train, accessibilité et fréquence de desserte : Cliquez ici pour taper du texte

bus, accessibilité et fréquence de desserte : Cliquez ici pour taper du texte

tram, accessibilité et fréquence de desserte :Cliquez ici pour taper du texte

autres : Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Relations avec l'extérieur (vie sociale, proximité des commerces, cafés et autres)**

cafés, restaurants, tea-room: Cliquez ici pour taper du texte

magasins d’alimentation : Cliquez ici pour taper du texte

centre commercial : Cliquez ici pour taper du texte

boulangerie ou dépôt de pain : Cliquez ici pour taper du texte

boucherie : Cliquez ici pour taper du texte

coiffeur : Cliquez ici pour taper du texte

kiosque : Cliquez ici pour taper du texte

pharmacie : Cliquez ici pour taper du texte

autres : Cliquez ici pour taper du texte

Cliquez ici pour taper du texte

1. **Concept global et prestations d'encadrement**

*Les différentes prestations d’encadrement et leur organisation sont détaillées directement ci-dessous ou sont éventuellement transmis en annexe. Dans ce cas, l’ensemble des prestations d’encadrement doit être décrit et détaillé dans le document « concept global »*

* 1. **Concept global des appartements avec encadrement**

*Sur la base de la définition des appartements avec encadrement de la PMS, le concept global explique leur spécificité et leur rôle au sein du quartier/village. Il comprend également une présentation du quartier, du village ou de la ville et décrit par exemple les principales activités culturelles (fêtes) et les particularités des lieux*

*Il nomme les personnes de référence pour les prestations d’encadrement et comprend aussi un concept général d'accompagnement centré sur les prestations d'encadrement*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Aide à la transition**

*Expliquer comment s'organise l'aide à la transition avant l'emménagement (informations générales et administratives, visites des lieux) ainsi que durant les jours qui suivent l’emménagement (orientation dans l'immeuble, usage des moyens de sécurité, rythme de la vie communautaire, présentation des locataires et des intervenants, aide au maintien du réseau social)*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Visites de courtoisie**

*Indiquer comment s'organisent ces visites réalisées par la référente de maison et à quelle fréquence. Préciser leurs objectifs (détection précoce d’une baisse de l’‘état de général, maintien du lien social, etc.)*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Présence régulière et organisation d'activités sociales et de repas**

*Décrire succinctement les activités sociales, animations et repas en commun proposés à l’ensemble des locataires, au moins une fois par semaine. Préciser les temps de présence de la référente de maison au sein des appartements avec encadrement. Indiquer comment ces informations seront portées à la connaissance des locataires*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Détection des difficultés et orientation des locataires**

*Décrire les outils à disposition de la référente de maison, ainsi que ses compétences propres, lui permettant de détecter les difficultés rencontrées par les locataires et au besoin de faire appel à des ressources externes, comme le bureau d'information et d'orientation AROSS, les services d’aide et de soins à domicile, de livraison de repas, d'aide aux transports, les organisations de rencontres et clubs de loisirs, les organisations de bénévoles ou autres*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Moyens techniques de sécurité à disposition**

*Indiquer les moyens techniques de sécurité disponibles (à minima un dispositif d'alarme* *muni d’un haut-parleur et d’un émetteur relié à un service d'alarme 24/24h) ainsi que les autres moyens et mesures permettant de s'adapter aux besoins du locataire*

service d’alarme 24h/24H : Cliquez ici pour taper du texte

détecteur de chute : Cliquez ici pour taper du texte

contact de porte : Cliquez ici pour taper du texte

détecteur de mouvements : Cliquez ici pour taper du texte

système de domotique : Cliquez ici pour taper du texte

automatisation des portes : Cliquez ici pour taper du texte

automatisation des stores : Cliquez ici pour taper du texte

barres d’appui : Cliquez ici pour taper du texte

autres : Cliquez ici pour taper du texte

Cliquez ici pour taper du texte

1. **Fourniture des prestations**
   1. **Fournisseur de prestations**

*Indiquer par qui les prestations d’encadrement sont fournies (indiquer également le taux d’engagement et les qualifications professionnelles)* :

Cliquez ici pour taper du texte

*Expliquer comment est assurée la continuité des prestations tout au long de l'année (par exemple en cas de vacances ou d’absence de la référente de maison)*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Sous-traitance**

*En cas de sous-traitance, la convention conclue pour la fourniture des prestations d’encadrement doit être jointe à la demande de reconnaissance. Expliquer comment est assurée la continuité des prestations tout au long de l'année*

Cliquez ici pour taper du texte

1. **Contrat de bail et /ou règlement de la copropriété et informations aux locataires**
   1. **Contrat de bail, ou règlement de la copropriété**

*Une copie du contrat-type de bail est annexée à la demande. Le contrat comprend la liste* ***exhaustive*** *des prestations d'encadrement incluses dans le loyer, leurs quantité et qualité, les conditions financières, les droits et obligations du locataire (par exemple la liberté de choix d'un fournisseur de prestations de soins à domicile), les règles de vie communautaire, le règlement interne des appartements avec encadrement. Cas échéant, le règlement de la copropriété est annexé à la demande*

Les loyers sont compatibles avec les normes des Prestations complémentaires à l’AVS/AI

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Documentation, set de bienvenue, panneau d’affichage**

*Un exemple de documentation est remis avec la demande. Il peut comprendre des informations pratiques, une présentation du quartier et du village, des activités de proximité et des personnes de références*

* 1. **Liste des prestations disponibles sur demande**

*Cette liste renseigne sur les prestations disponibles sur demande et sur leur coût. Il est recommandé d’intégrer à la documentation (point 6.2) la liste de ces prestations ainsi que leur coût (animations à la carte, repas, entretien du linge, ménage, prestations thérapeutiques ou de bien-être). L'article 20 REPRA, lequel garantit la liberté de contracter et le choix du fournisseur, est réservé*

Cliquez ici pour taper du texte

* 1. **Procédure de gestion des plaintes**

*Au moment de son arrivée, le locataire est informé de la procédure interne de gestion des plaintes et des organismes (nom et coordonnées) auxquels il peut s'adresser pour exprimer des doléances ou des plaintes. En cas de litige, il est recommandé de prévilégier un processus de médiation*

Cliquez ici pour taper du texte

1. **Documents annexes**

plans de l'immeuble et des appartements avec encadrement

attestation de conformité normes SIA 500 / SLG104 (architecte, commune)

en cas de rénovation, rapport spécifique portant sur les points de non-respect par rapport à la norme SIA 500 (identification, justification et corrections)

descriptif des accès aux transports publics

concept global des appartements avec encadrement (cf point 4)

conventions conclues avec un tiers pour la fourniture des prestations au sens des articles 17 et 18 REPRA

contrat-type de bail à loyer

documentation et/ou set de bienvenue destiné aux locataires et aux personnes intéressées

procédure de gestion des plaintes

Cliquez ici pour taper du texte

Cliquez ici pour taper du texte

Cliquez ici pour taper du texte

Cliquez ici pour taper du texte

Pour les appartements avec encadrement, la signature du titulaire de la reconnaissance est exigée

Cliquez ici pour taper du texte Signature : ……………………………………….

Cliquez ici pour taper du texte Signature : ……………………………………….